



Séance Plénière

Jeudi 2 juillet 2009

La crise et son impact sur l'action publique locale



La crise et son impact sur l'action publique locale,
par Didier LESUEUR
Directeur général adjoint de l'ODAS

Les premiers éléments présentés sont ceux de l'enquête de l'Odas, relative aux dépenses sociales des Départements.

I-LE CONTEXTE FINANCIER DES DEPARTEMENTS

En 2008, la charge nette en matière sociale, c'est-à-dire la dépense des départements à laquelle on soustrait les recettes (indus, participations...) et les concours de l'Etat (Revenu minimum d'Insertion, Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du Handicap), a dépassé les 20 milliards d'euros. Les allocations (RMI, APA, PCH et allocation compensatrice) représentent 20 % de ce montant. Si on réintègre les apports de l'état qui sont centrés sur les allocations que je viens de citer et qui représentent 7 milliards en tout, la dépense nette des départements en matière sociale s'est élevée à 27 milliards d'euros. Cela a été évoqué lors de la précédente table ronde, ces dépenses représentent en grande partie de l'investissement humain. Les allocations représentent alors 40 % des dépenses nouvelles des Départements.

Ces chiffres très importants sont en évolution de 3,7 % ce qui représente une évolution plus faible que les années précédentes. L'année 2008 se situait sur un rythme de décélération de l'évolution de la dépense, ce qui représente quand même une augmentation de 720 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Ce niveau d'évolution de la dépense pourrait être satisfaisant mais l'évolution de la recette a été moins favorable puisque les recettes des départements n'ont augmenté que de 3,2 %. On observe l'amorce d'un phénomène de « ciseau », c'est-à-dire que dès 2008, on constate une augmentation des recettes plus faible que l'augmentation des dépenses. Pourquoi ce ralentissement de l'augmentation des recettes ? D'une part, 2008 était une année électorale où la fiscalité a peu évolué. D'autre part, les droits de

mutation¹ se sont effondrés de 9,4 %. Ces droits de mutation touchent de manière très inégale les départements puisqu'ils représentent entre 5 et 40 % des recettes de fonctionnement selon les départements. L'augmentation des dépenses associée à l'augmentation plus faible des recettes se traduit dans l'équilibre général des budgets par un doublement de l'endettement. Au fil des années, on a constaté un ralentissement de l'augmentation de la dépense : 480 millions d'euros en 2006, 380 en 2007 et 290 millions en 2008. Ce ralentissement repose sur la baisse, qualifiée de provisoire, du nombre de bénéficiaires du RMI. Les récents travaux de la Drees viennent d'ailleurs de le confirmer : dès le premier trimestre 2009 ils recommencent à augmenter. On constate aussi un ralentissement de l'augmentation des dépenses de placement en établissement, que ce soit au niveau de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées ou en situation de handicap. On note un ralentissement relatif de l'augmentation de l'APA en 2007 et 2008, et un doublement de la PCH mais qui ne porte pas sur les mêmes volumes de crédit.

En ce qui concerne le RMI et l'insertion, la dépense nette est de quasi 6 milliards d'euros en 2008. Cela représente environ 22 % des dépenses des départements. Compte tenu de l'apport de l'Etat de 4,8 milliards, la charge nette représente un peu plus d'1,1 milliard. Ce dernier montant se décompose en 900 millions de dépenses d'insertion des départements (dépenses d'accompagnement) et en 200 millions d'allocations qui sont la différence entre ce que les départements ont

dépensé au titre de l'allocation et ce qu'ils ont eu comme recette de la part de l'Etat. Comme je vous le disais, dès 2009 on constate une augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI, devenu le RSA depuis le 1^{er} juin, avec la perspective hélas d'un effet beaucoup plus important en 2010.

Quant aux dépenses nettes d'aide sociale à l'enfance, elles représentent 21 % des dépenses sociales des départements. Mais il n'y a pas d'apport de l'Etat et il n'y en aura pas, cela vient d'être confirmé. Aussi, quand on déduit les apports de l'Etat de toutes les dépenses, la dépense d'aide sociale à l'enfance représente la plus grosse dépense des départements, presque un tiers du budget social. Le plus gros poste, 80 %, c'est le placement. On a constaté en 2008 une hausse modérée de ce poste mais on s'interroge sur l'effet de la crise pour les enfants. On peut poser comme postulat que la précarité des parents va conduire à davantage de mesures de protection.

Nous constatons une stabilité importante des dépenses de personnel en 2008. L'ensemble des réformes mises en place, je pense en particulier à celle de la protection de l'enfance en 2007, et maintenant celle du RSA, se font à effectif constant ou quasi constant.

Sur le thème de l'autonomie, je rappellerai que les dépenses en faveur des personnes âgées et en faveur des personnes handicapées sont du même ordre de grandeur, mais avec un contenu qui n'est absolument pas le même : Pour les personnes âgées, l'essentiel de la dépense est constituée par l'APA. Le placement en établissement ne représente que le quart de la charge nette. Alors que pour les personnes handicapées, les allocations de soutien à l'autonomie

¹ Droit de mutation : Imposition directe perçue à l'occasion d'une vente immobilière

(allocation compensatrice pour une tierce personne et nouvelle prestation de compensation du handicap) ne représentent que le quart de la charge

nette, les trois quarts étant les dépenses de placement. Voici deux populations pour lesquelles les choses se présentent différemment.



La crise et son impact sur l'action publique locale,
par Claudine PADIEU
Directrice scientifique de l'ODAS

II - LES STRATEGIES ET LES ORGANISATIONS DES DEPARTEMENTS

A - Les compétences sociales dans la politique départementale.

La politique de solidarité est bien identifiée au sein de la politique du Département. Une direction commune est quasiment généralisée, avec une direction Enfance/Famille réunissant à la fois la protection de l'enfance et la Protection maternelle et infantile (PMI). Une direction Autonomie qui comporte le soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Une direction Insertion et Lutte contre l'exclusion et avec ou sans une direction transversale des territoires. De façon massive, tous les départements ont territorialisé leurs actions mais leur

façon d'organiser le lien entre les territoires et le central est partagé. 40 % ont créé une direction transversale, 60 % ne l'ont pas fait.

Remarque plus mineure, mais qui nous semble significative à la lumière d'enquêtes précédentes, quelques tendances se sont inversées. Ainsi l'insertion et la prévention spécialisées font à nouveau partie de la solidarité départementale alors que précédemment elles en avaient été détachées.

B - Une organisation territoriale bâtie autour de la spécificité des territoires, mais peu de cohérence avec les politiques des partenaires

Nous constatons que nous sommes dans un mouvement perpétuel et permanent de redécoupage, avec le souci de convergence avec les réalités socio-économiques, c'est-à-dire les bassins de vie, les bassins d'emploi.

A chaque enquête menée, quatre questions sont toujours posées, classées par ordre décroissant de priorité. Ce sont les quatre raisons de l'organisation territoriale :

- adaptation aux spécificités de chaque territoire
- équilibre des charges de travail entre territoires
- décloisonnement des interventions
- recherche de cohérence avec les partenaires locaux.

Concernant la spécificité des territoires, qui est la raison majeure pour laquelle les territoires sont organisés, on ne se soucie par encore beaucoup de ce qui nous paraît à l'Odas essentiel depuis 20 ans : la recherche de cohérence avec les partenaires et notamment avec les villes et leurs intercommunalités.

Sur le même thème, les responsables de territoires font effectivement beaucoup de management interne mais les partenariats stratégiques devraient encore être largement développés.

Quasiment tous les responsables de territoires sont à la fois chargés de coordination fonctionnelle et de responsabilité hiérarchique. 68 % utilisent leurs projets sociaux de territoire comme outil de management interne. Mais seulement 42 % s'appuient sur leur projet social de territoire pour construire un

partenariat avec les collectivités locales du territoire en question.

29 départements concernés par cette enquête, nous sommes surpris qu'il y en ait autant, ont été capables d'estimer la répartition des tâches de leurs travailleurs sociaux. Bien évidemment, nous discuterons à l'infini sur la façon dont les mesures ont été faites par les uns et les autres mais je vous livre les résultats, qui sont homogènes.

Les assistants de service sociaux consacrent un tiers de leur temps à leur cœur de métier : l'accompagnement. Ils consacrent un deuxième tiers de leur temps à réaliser des diagnostics et de l'évaluation, et plus on multiplie les dispositifs, plus le temps nécessaire à cela est important. Ils passent encore un quart de leur temps à l'accueil et à l'orientation. On parle explicitement des assistants de service social on ne parle pas de l'ensemble du personnel. Nous avons abordé ce sujet de très nombreuses fois. Il reste 6% de leur temps pour les actions collectives. Quel temps est consacré à aider à développer les solidarités de voisinage et les solidarités naturelles ? C'est un sujet de méditation.

C - L'observation sociale se développe enfin dans les départements

Cela a mis longtemps, mais on voit vraiment un grand progrès. Elle existe dans un tiers des départements et est en projet dans 28 %. C'est un progrès immense par rapport à il y a 4 ou 5 ans. Lorsqu'il n'y a pas d'observatoire général, il y a de toutes façons des observatoires thématiques, au moins celui qui concerne la protection de l'enfance évidemment. Moins d'un département sur 4 n'a pour

l'instant rien mis en place. Seuls 7 % n'ont aucun projet.

Le thème de l'observation est entré dans les mœurs dans les départements. Mais, malheureusement, les diagnostics ne sont partagés uniquement qu'à l'occasion des schémas. Quant aux réflexions stratégiques sur ce que l'on cherche à savoir, dans quel but et ce que l'on va en extraire, elles ne sont pratiquement pas partagées.

Il y a trop peu de partenariats stratégiques avec les villes et les intercommunalités en particulier

Dans le cas de relations formalisées avec les villes, elles portent beaucoup plus sur des actions que sur des stratégies. On organise ensemble l'accueil et l'accompagnement par le CCAS, les personnes isolées sont suivies par le CCAS alors que les familles avec enfants sont suivies par le département. On soutient les structures de la petite enfance et la PMI joue son rôle. Une démarche stratégique apparaît tout de même, c'est la démarche commune de soutien à la parentalité. C'est le point d'espoir.

Le pacte territorial d'insertion du RSA, prévoit dans le texte lui-même la possibilité de nombreux partenariats. Certains sont cités (les régions, les organismes consulaires, le pôle emploi, maison de l'emploi), les mots « ville » et

« intercommunalité » ne sont pas cités dans le pacte territorial d'insertion.

Cela n'empêche pas les Départements, je l'espère, d'associer les Villes à un pacte territorial d'insertion mais pour l'instant, ce n'était pas explicite dans le texte.

Les plates-formes d'accueil sont encore très rares. 40 % des départements, ce qui est beaucoup, en possèdent au moins une mais la plupart du temps cela représente une expérience à un seul endroit qui n'a pas été étendue.

La situation n'est pas meilleure en matière d'observation, c'est-à-dire, de lien avec les analyses des besoins sociaux des CCAS. Les articulations sont très rares et lorsqu'elles existent c'est uniquement pour échanger des données. Ce n'est même pas pour tirer des conclusions sur un diagnostic en commun et à fortiori pour les conséquences que pourrait présenter le diagnostic. Alors que la note est beaucoup plus positive avec d'autres partenaires.

D - Les évolutions des villes

Nous sommes au tout début d'une enquête sur les villes de plus de 30 000 habitants. Nous n'avons pour l'instant qu'un quart des réponses: les priorités qui étaient constatées à l'enquête précédente en 2006, se retrouvent en 2009. Loin

devant toutes les autres priorités, c'est l'emploi et l'insertion des jeunes qui sont privilégiés. Ensuite viennent l'habitat et le cadre de vie ainsi que le développement du lien social, qui sont à peu près ex aequo.



La crise et son impact sur l'action publique locale, par Jean-Louis SANCHEZ

Délégué général de l'Odas,
Président du collectif appel à la Fraternité

Deux précisions par rapport à l'enquête sur les villes : il y a une prise de conscience, dans 1/3 des villes, que la précarité relationnelle peut être aussi

pathogène que la précarité économique. Je trouve cela plutôt encourageant.

La deuxième remarque importante et qui contredit un peu le journal La Croix que

nous vous avons distribué, c'est que le CCAS n'est pas considéré comme le seul outil des politiques sociales dans les villes. C'est significatif, les maires ont aujourd'hui introduit comme une de leurs priorités sociales, l'ouverture de la culture, du sport, de l'habitat etc. C'est aussi extrêmement révélateur d'une capacité d'adaptation des villes à la problématique sociale tout à fait encourageante.



**La crise et son impact sur l'action publique locale,
par Michel ROUZEAU**

Directeur général de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

De manière mécaniste je vais être amené à décrire les impacts de la crise sur les acteurs publics que sont les collectivités départementales qui la subissent mais qui sont également appelées à jouer un rôle dans sa résolution et son dépassement. Je ne m'étendrai donc pas sur l'excellente présentation d'autant que nous confrontons nos approches méthodologiques, à l'ADF et à l'Odas. Nous apprécions les résultats de la même manière à ceci près qu'en 2009 nous changeons de monde sur le plan budgétaire et financier puisque la dégradation de la situation budgétaire des départements se fait beaucoup plus forte depuis le début de l'année. Ils sont confrontés de multiples manières à la crise : comme acteurs majeurs des politiques sociales bien sûr, comme investisseurs publics au sens global de l'investissement, comme gestionnaires de ressources fiscales mais aussi comme emprunteurs. Cette crise les confronte, on le sait, à un puissant effet de ciseau puisque leurs dépenses augmentent

Nous allons avoir la possibilité d'une réaction à ces différents sujets avec nos invités mais je vais commencer par Michel Rouzeau car nous avons eu beaucoup d'informations sur les départements, confirmez-vous cette inquiétude pour l'avenir que l'on voit à travers ces informations ?

inexorablement du fait de la montée des précarités alors que leurs recettes fiscales s'affaiblissent, voire s'effondrent pour certaines, du fait d'une conjoncture économique déprimée. Cette situation est rendue plus complexe encore par le lancement de plusieurs réformes : la réforme des collectivités territoriales elle-même subdivisée, nous annonce-t-on, en une réforme fiscale et une réforme institutionnelle. Si l'on en croit les annonces ou les intentions, la réforme fiscale va affaiblir profondément l'autonomie fiscale des collectivités et donc leur capacité à définir des politiques locales de solidarité. La réforme institutionnelle entraîne un certain nombre de conséquence et abordée au moment où elle l'est, rend encore plus complexe la confrontation aux difficultés de la conjoncture.

La réforme des politiques sociales se traduit principalement pour les Départements et leurs équipes par deux défis : digérer les réformes récentes

(protection de l'enfance, protection juridique des majeurs, autonomie des personnes handicapées) et réussir la dernière en date, la mise en place du revenu de solidarité active. Sans perdre de vue la réforme annoncée, celle du cinquième risque² et la refonte des politiques de réduction de la dépendance. Un degré de difficulté supplémentaire est introduit par les exigences contradictoires ou injonctions contraires qui sont faites aux collectivités départementales : d'un côté diminuer leurs dépenses de fonctionnement pour contribuer à l'objectif de réduction des déficits publics, lui-même mis à mal par ceux qui le poursuivent, et de l'autre jouer ce que les économistes appellent un rôle contracyclique en dopant les investissements publics dans le cadre de plans de relance. Constituer un rempart face à la montée des exclusions et des précarités. Tout cela avec des élus qui, demain, devront siéger si l'on entend bien simultanément à la Région et au Département et donc assumer deux politiques publiques différentes : celles de la stratégie économique innovation et recherche du lundi au mercredi midi et celle des politiques de solidarité du mercredi midi au vendredi soir pour être enfin à l'écoute du terrain le samedi et le dimanche ! Mais, les collectivités vont faire face.

Revenons en quelques mots à la crise et à sa traduction directe pour nos collectivités départementales. Les conseils généraux perçoivent la plus grande partie de ce qu'on appelle les DMTO c'est-à-dire les Droits de mutation à titre onéreux. Ce sont des recettes fiscales qui dépendent de l'évolution des transactions et des prix dans l'immobilier. Pour rejoindre les propos de Monsieur VIVERET et de

Monsieur ROMAN : le marché alimente le social. Les recettes fiscales, qui dépendent du marché, viennent alimenter de facto des dépenses de solidarité. Nous sommes au cœur du paradoxe décrit précédemment. Ces recettes sont donc affectées par les aléas de la conjoncture économique. Auparavant, elles diminuaient, maintenant elles s'effondrent maintenant : en moyenne moins 30 à moins 40 % entre les premiers mois de 2009 et des pics à moins 60 % dans un certain nombre de départements pour les premiers mois de 2008. Sans que ce soit défini à la base, le surcroît de recettes procuré par la croissance de l'immobilier avait permis de financer la part des dépenses de RMI non compensée par l'Etat, ce ne sera plus possible demain. Par ailleurs les impôts nationaux non transférés par l'Etat pour financer les transferts de compétences sont bien sûr eux-mêmes fortement affectés par la crise. C'est le cas de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) qui finance le RMI, demain le RSA. Il a donc fallu aller chercher ailleurs les différentiels de ressources.

Les dépenses de dépendance sont largement financées par la Contribution sociale généralisée (CSG) par l'intermédiaire de la CNSA. Même si les Départements souhaiteraient que la CSG vienne plus fortement alimenter les dépenses sociales, mais en période de crise, son assiette a tendance à fléchir. Or la prestation de compensation du handicap s'envole avec la montée en puissance de la loi de 2005. Encore une fois, l'effet de ciseau.

Les politiques publiques menées par les départements du côté des actions et des dépenses vont être fortement impactées par la crise : Accompagnement de

² Egalement nommé le "risque dépendance" ou le "risque perte d'autonomie".

personnes titulaires de minima sociaux, ingénierie des contrats aidés (en particuliers du nouveau contrat unique d'insertion qui arrive), mise en œuvre du RSA, avec prise en charge généralisée des titulaires de l'ancienne allocation de parent isolé aussi bien pour l'allocation que pour l'accompagnement, montée inexorable du chômage... Tous ces éléments entraînent des publics toujours plus nombreux vers nos circonscriptions de travail social.

Du côté de l'investissement public, du développement économique, il faut en parler ici, nous sommes également concernés. Malgré la réduction de leur marge de manœuvre, de nombreux départements s'insèrent dans le dispositif de relance par le maintien d'un fort niveau d'investissement public pour ne pas pénaliser l'activité économique dans un contexte de forte récession. Plusieurs types de mesures de soutien à l'activité économique peuvent être citées : soutien à la trésorerie des entreprises, mobilisation des outils classiques d'aide aux entreprises, implication dans les politiques d'accompagnement et de reconversion industrielle. Tout cela ne reste valable que si demain les collectivités conservent la clause générale de compétence qui leur permet d'intervenir sur le champ des politiques locales. Il faut le dire fortement, les solidarités sociales ne peuvent aller sans solidarités territoriales et demain les départements ne peuvent devenir simplement les acteurs de solidarités sociales impulsées en plus

Jean-Louis SANCHEZ

Il est important d'engager les travaux cet après-midi avec une lecture à peu près réaliste des choses, même si effectivement elle est inquiétante. Mais la crise, nous l'avons déjà dit ce matin, est

par des politiques d'Etat largement définies au niveau national et dans lesquelles ils ont une faible marge de manœuvre. Il faut qu'ils conservent la possibilité d'agir dans les territoires et dans la cohérence territoriale pour continuer à ce que le premier métier alimente le deuxième et vice versa.

A propos du constat fait sur l'insuffisance des efforts de coordination et de partenariat institutionnel (je crois que l'ADF peut le partager largement), sans doute l'une des solutions réside t-elle dans le développement de conventions de délégation entre collectivités pour l'exercice des compétences partagées, mais aussi dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens entre les collectivités et leurs prestataires ou entre les collectivités et leurs partenaires associatifs. Car la maîtrise des dépenses n'est pas un objectif que refusent les collectivités, elles y adhèrent mais dans le cadre d'une véritable autonomie de définition de projets territoriaux.

Mieux travailler ensemble, mieux vivre ensemble, bien sûr. J'ai fait un exposé qui accentuera peut-être le sentiment, de déprime que peuvent déclencher certaines évolutions. Mais il faut voir les réalités en face : nous entrons dans un contexte budgétaire et financier particulièrement déprimé pour les collectivités départementales. La volonté bonne et la bonne volonté sont présentes pour demain agir dans un contexte d'une rare complexité.

un moment de reconstruction et il faut se projeter de façon plus positive, en tenant compte de ces réalités. Comme je sais qu'essaye de le faire Monsieur Dubois qui croit beaucoup en la mission de son

agence, dans certains domaines, celui de la réussite éducative, mais qui a prouvé

que l'expérimentation et la liberté font bon ménage. Monsieur Dubois.



La crise et son impact sur l'action publique locale, par Dominique DUBOIS

Directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Merci. Bien sûr la crise va avoir un impact fort sur les quartiers, ne serait-ce qu'à travers le taux d'emploi et le taux de chômage. Nous savons depuis longtemps que le taux de chômage dans les quartiers est le double du taux de chômage national et ce malgré une amélioration puisque nous étions passés en dix ans de 23 à 16 %. Il va évidemment remonter au cours de l'année 2009 et probablement au cours de l'année 2010. Il y aura un impact non seulement sur les besoins mais aussi sur les ressources disponibles car il y aura, vous venez de le rappeler, tension sur les budgets des collectivités territoriales, tension sur les budgets de l'Etat et donc sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre.

En même temps, la politique de la ville concerne 8 millions d'habitants, un millier de communes reliées à l'Etat, aux Conseils généraux et aux Conseils régionaux bien souvent puisque la moitié des Conseils généraux et un petit tiers des conseils régionaux sont signataires des contrats urbains de cohésion sociale. Avec 8 millions d'habitants, 500 contrats urbains et donc une politique partenariale déjà ancienne. Depuis longtemps la Ville, que ce soit l'agglomération ou la commune, et l'Etat avec les autres collectivités territoriales ont pris les choses en main et

l'ont souvent fait d'une manière originale puisque effectivement la politique de la ville est souvent la généralisation au niveau national d'expériences de terrain.

Je prendrai trois exemples :

-La détection précoce des difficultés des enfants à travers le programme de réussite éducative. Cette initiative est née à Valenciennes d'une expérience menée par Jean-Louis Borloo. Dans 500 communes, 150 000 enfants sont épaulés non seulement par du soutien scolaire mais également pris en charge avec du soutien individualisé, dès la maternelle, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, notamment aux moments clef des apprentissages fondamentaux en cours préparatoire et à l'entrée en sixième pour,.

- Deuxième exemple, qui a trait aux politiques de formation, avec la question des décrocheurs scolaires et celle de la deuxième chance. Il y a des initiatives locales avec de très bons résultats, notamment ici à Marseille où il y a une excellente école de la deuxième chance, que le gouvernement a décidé d'étendre de façon à ce que chaque département puisse accueillir des jeunes de 16 à 25 ans pour une remise à niveau avec une sortie positive sur l'emploi pour 2/3 des jeunes pris en charge.

Troisième exemple, le service civil des jeunes pris en charge par des associations dans des grandes villes qui vont travailler dans un contexte de mixité sociale. Cette initiative touche beaucoup de jeunes et des habitants des quartiers. Elle va se développer au cours des années 2009 et 2010 à travers le service civique volontaire.

Voici trois exemples dans lesquels l'Agence et le gouvernement, puisque nous sommes une agence d'état, essayent de repérer, de développer, de promouvoir etc. Voici trois constats sur l'impact de la crise et le fait que nous ayons à la fois la possibilité d'avoir une réponse partenariale et qu'il y ait des terrains d'expérimentation et de généralisation des expérimentations.

Dans le domaine des politiques de la ville nos urgences sont les suivantes : le gouvernement a décidé de laisser une année de plus pour faire le bilan des contrats urbains de cohésion sociale et voir comment préparer les futurs contrats qui s'appliqueront non pas à partir de 2010 mais à partir de 2011. Ils auront non pas une durée de trois ans mais de cinq. Une mission parlementaire, conduite par Gérard Hamel, député maire de Dreux et Pierre André, sénateur maire de Saint-Quentin, réfléchit au contenu des contractualisations et à la géographie dans laquelle ces contrats vont s'appliquer. Avec trois enjeux fondamentaux qui sont identifiés :

- une dynamique de la rénovation urbaine qui s'est mise en place par l'action très volontariste incarnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Un certain nombre de projets arrivent à terme. Certains vont être pleinement réussis et c'est heureux. Le

quartier sera alors globalement sorti de ses difficultés. Mais beaucoup ne le seront pas. La question qui se pose alors, c'est comment, dans la nouvelle génération des contrats pour ces quartiers, le lien entre la rénovation urbaine et la cohésion sociale s'inscrit-il de manière durable, pour que ces quartiers ne retombent pas dans les difficultés qu'ils auront connues ?

- Le deuxième enjeu : la loi de cohésion sociale de décembre 2005 avec par exemple le programme de réussite éducative, ainsi que les mesures impulsées par le gouvernement sous la responsabilité de Fadela Amara appelées « dynamique espoir banlieue » ont permis une meilleure visibilité de ce qui se fait en matière sociale, vers les habitants. La réussite éducative, jumelage entre des grandes écoles et des lycéens suivis dès la seconde pour une ouverture culturelle et la possibilité d'accéder à des filières universitaires d'excellence ; L'accompagnement vers l'emploi avec des organismes spécialisés dédiés à cela. Beaucoup de dispositifs se sont mis en place. Il faut maintenant que nous organisions car c'est de cette manière que nous réussirons, tous ces programmes d'action sur le territoire à partir des expériences de terrain qui doivent être conçues nationalement, ou du moins doivent posséder un cadre de référencement national. Seul ce cadre permettra une évaluation nationale, puisque c'est un autre des défauts de la politique de la ville.

- Le troisième enjeu, très important, est de poursuivre cette mobilisation des collectivités territoriales et de l'Etat pour aller plus loin encore dans la prise en compte de l'ensemble des politiques qui font la vie d'un quartier. On sait à quel point c'est complexe. Ce sont des politiques d'urbanisme, de peuplement et

d'attribution de logement, de transport et de mobilité, de réussite à l'école, de santé. Cet ensemble de politiques ne peut prendre en compte simplement des crédits spécifiques mis à disposition par l'agence au nom de l'Etat ou par les collectivités territoriales mais bien l'ensemble des grandes politiques publiques, conduites par l'Etat et les grandes collectivités territoriales.

S'il existe une priorité dans ces quartiers, c'est la jeunesse. Car les taux de réussite scolaire restent mauvais, le décrochage scolaire est très fort, le sentiment de relégation, d'exclusion est à l'origine de

difficultés que l'on voit encore aujourd'hui. Il y a à l'évidence, une action très forte à porter sur la jeunesse, sur la détection et la prévention précoce des difficultés des enfants, ainsi que sur la prise en compte de tous ceux qui arrivent à l'âge de 14/15 ans sans solutions véritables de formation et qui doivent pouvoir se voir offrir une deuxième chance par la société. Enfin, dans les coopérations entre les collectivités territoriales, départementales et les villes, il faut promouvoir tout ce qui attire au soutien à la parentalité. Il y a évidemment un lien entre la réussite, la politique de la jeunesse et celle du soutien à la parentalité.

Jean-Louis SANCHEZ

Je suis très heureux que vous ayez pu nous rejoindre parce que j'ai été témoin à plusieurs reprises de votre souci de respecter le niveau local comme un niveau d'impulsion. J'ai demandé à Véronique FAYET de réagir car, pour que la ville devienne un acteur déterminant de la réhabilitation du lien républicain entre les quartiers et le centre ville, il existe des conditions et Véronique FAYET nous le dira. J'aimerais avant pointer dans votre propos la question éducative dont vous avez parlé à diverses reprises. Insistant

sur l'importance qu'elle a, comme nous l'a dit par ailleurs Martin A. Schain, en faisant d'ailleurs apparaître notre système éducatif comme peu performant au regard des Etats-Unis, si j'ai bien compris la comparaison qui était faite au début de son exposé. Cela pourrait être une deuxième question à Véronique FAYET : quelles sont les conditions de réussite de la politique de la ville, et comment essayer de réinvestir l'école pour que sa relation au quartier, sa relation au pacte social soit davantage affirmée ?



La crise et son impact sur l'action publique locale, par Véronique FAYET

Vice-présidente de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS)

Maire-adjointe en charge des politiques de solidarité, de santé et des seniors, ville de Bordeaux.

Cela fait beaucoup de questions. D'autant qu'il nous a été demandé de réagir à la présentation de Claudine

PADIEU sur les liens entre les villes et les départements.

J'ai reconnu ce que vivent beaucoup de villes dans les résultats de l'enquête de Claudine PADIEU. On constate que les conseils généraux s'inquiètent malheureusement assez peu de la cohérence avec les partenaires locaux. C'est vérifié tous les jours au sein des réseaux des CCAS, de l'UNCCAS, puisque sur la question du RSA nous suivons de très près les relations ville/département. Le conventionnement, le partenariat sont longs à se construire. Nous avons pourtant l'expérience du RMI mais parfois c'est comme si l'on repartait de zéro : lent et difficile. Les partenariats fonctionnent avec difficulté entre les villes ou leur CCAS et les conseils généraux. L'observation sociale n'est pas tellement partagée. Les conseils généraux progressent, beaucoup créent des observatoires. Les CCAS ont depuis peu commencé des analyses des besoins sociaux, mais montent en puissance assez rapidement. Les données s'échangent bien, mais sur la stratégie les choses sont plus compliquées. Cela s'explique assez légitimement puisque ce qui est stratégique touche au politique. Il est compliqué pour une grande ville d'être sur la même stratégie politique qu'un

Jean-Louis SANCHEZ

Monsieur BALMARY, vous êtes un observateur privilégié des relations entre les collectivités locales, ne souffrez-vous pas parfois de ces contradictions entre les uns et les autres ?

Conseil général, qu'il soit ou pas du même bord. L'idée qui commence à avancer de grandes agglomérations métropoles, qui prendraient la compétence des départements, serait-elle une avancée permettant de trouver cette cohérence sur le territoire ? Je répondrais plutôt oui mais je pense que les départements ne sont pas du même avis.

Comment une ville se saisit-elle de cette question de la gouvernance qui est au cœur de tous les sujets ? Monsieur Dubois, vous parliez de la réussite éducative, c'est pour moi une excellente idée, mais elle se heurte constamment à la question de la gouvernance. Soit la ville en prend l'initiative et le conseil général ne veut pas suivre, soit c'est l'inverse. Une fois bien installé, c'est percuté par un nouveau dispositif gouvernemental d'accompagnement éducatif individualisé dans les écoles. Est-ce la même stratégie, est-ce que ce sont les mêmes enfants ? Sur cette simple question de la réussite éducative, la question de la gouvernance territoriale et de l'articulation entre les départements, les villes et l'Etat est sans arrêt posée.

Je sais que vous avez des projets pour l'avenir, voulez-vous nous en dire deux mots, il y aura ensuite les questions de la salle.



La crise et son impact sur l'action publique locale, par Dominique BALMARY

Président de l'Union nationale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

Si il n'y avait que des contradictions dans ce domaine, nous serions des gens heureux dans le milieu associatif. Malheureusement, il y en a bien d'autres. Sur la crise systémique, je partage cette appréciation, elle touche le monde associatif du secteur social et la solidarité de deux manières : bien sûr parce qu'elle déclenche une demande sociale nouvelle, bien que cette dernière fut déjà très importante. Il existe encore des zones de pauvreté que l'on n'arrive pas à traiter. Or la crise en rajoute, on voit arriver sur le terrain des catégories de la population qui n'étaient pas clientes ou abonnées à nos associations, que se soient pour les banques alimentaires, pour un appui aux problèmes d'endettement, d'hébergement, de logement. Dans le même temps, la demande sociale s'individualise, cela a été précédemment le cas pour la petite enfance. Compte tenu de l'hétérogénéité croissante de notre société, les réponses sociales à apporter doivent être de plus en plus personnalisées. Nous sommes devant une demande sociale croissante en volume et qui se diversifie en qualité et en nature.

Là aussi, un effet de ciseau se produit entre cette montée de la demande sociale, sa diversification et un plafonnement de la ressource globale. Inversement, je dirais que la crise, telle qu'elle se développe, justifie pour ne pas dire qu'elle nous rassure, le mouvement associatif qui est

très divers y compris en qualité. Le mouvement associatif est par définition non lucratif. Il n'a pas de comptes à rendre à des actionnaires. Nous avons le sentiment d'essayer d'incarner quelque chose qui ne s'inscrit pas contre une société marchande mais à côté, de montrer que on peut rendre des services à nos contemporains d'une autre manière que l'entreprise traditionnelle que je connais bien pour y avoir travaillé moi-même. Il y a d'autres façons de faire. Le monde associatif voit ici ses valeurs traditionnelles de non-lucrativité, de gratuité aussi pour le bénévolat, d'intérêt pour l'homme qui est le premier objectif, ce qui paraît banal mais ne l'est pas dans la vie quotidienne, justifiées et remises dans le débat public. Ce qui nous paraît intéressant par rapport à ce que nous vivons dans ce pays depuis plus de vingt ans maintenant.

On constate néanmoins des problèmes d'instabilité. Nous avons besoin d'une stabilité financière et de partenariats solides, y compris avec les collectivités territoriales. Or, si nos relations sont d'ordinaire bonnes avec le monde des collectivités territoriales, Conseils généraux comme Communes, nous sommes aujourd'hui devant un problème récent qu'est celui du développement de la commande publique. Issu très largement de la réglementation européenne et des problèmes du droit de la concurrence, en se positionnant comme

sommet sur l'ensemble des politiques européennes, il vient irriguer une série de politiques nationales. C'est aussi vrai des politiques sociales. C'est le problème des services sociaux dits d'intérêt général, les SSIG, et qui ont eu pour conséquence l'édiction d'un code des marchés publics assez contraignant dans ce pays et d'une mise en œuvre encore plus contraignante par les autorités publiques. Dans les relations que nous entretenons aujourd'hui dans les collectivités territoriales et financières (dont nous avons bien besoin et avec lesquelles nous avons essayé de cohabiter le mieux possible), nous voyons se développer des appels d'offres systématiques assortis de cahier des charges. C'est la concurrence, la transparence, mais il faut voir que ceci nous met dans une situation très particulière à l'inverse de l'histoire sociale de ce pays : dans le domaine de l'action sociale, nombre d'initiatives, de réalisations, que ce soit dans le domaine de la santé, du médico-social, des personnes âgées, handicapées, de la petite enfance, l'insertion par l'économie de façon plus récente, sont nées du terrain, de la citoyenneté de terrain comme l'indiquait tout à l'heure Madame FAYET. Après le repérage des besoins effectué dans la proximité, les intéressés, les créateurs, les citoyens, se dirigent vers les financements possibles, ils peuvent être privés, publics etc.

Dans le système que nous sommes en train de vivre et qu'appliquent de façon assez systématique aujourd'hui les collectivités territoriales, même lorsque ce n'est pas juridiquement nécessaire, l'initiative n'est plus nécessairement du côté du citoyen de base, elle est au niveau de la puissance publique, nationale ou locale. D'autre part, la réponse risque d'être standardisée puisque la puissance

publique va vouloir autant que possible vouloir appliquer des normes aussi précises que possible pour y voir clair. Ce n'est pas critiquable sauf que la demande sociale est de plus en plus personnalisée. Ce risque de standardisation, de normalisation de la réponse sociale qui nous inquiète beaucoup. Ce sujet est central pour la vie même du monde associatif et même pour la vie démocratique du pays puisqu'il ne s'agit pas seulement ici de questions sociales, même si nous partons de là mais nous faisons partie des corps intermédiaires et nous participons à une certaine vigueur de la vie démocratique. Si demain, les seules puissances qui interviennent sont l'Etat ou la puissance publique et le marché de l'autre, les corps intermédiaires risquent être écrasés entre ces deux grandes forces, au détriment de la qualité et de la vivacité de la vie démocratique. Voici un des poids importants que nous supportons dans le monde social et que vient accentué par la crise que nous connaissons depuis un certain temps et qui exige pourtant davantage du monde associatif.

Dernier point que je voudrais évoquer sans parler de toutes les conséquences de la crise et des relations entre les associations et les collectivités territoriales. Ce point a d'ailleurs été évoqué par le Président DINET et Madame FAYET. C'est le problème qui se pose de façon globale à notre système de protection sociale, la crise d'aujourd'hui venant se superposer à celle de l'Etat providence, elle a tendance à fortement l'accentuer. Qu'est ce que la solidarité aujourd'hui ? Comment la concevoir et comment faire le partage entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective ? C'est un débat dans lequel le monde associatif n'y voit

pas clair. On parle de protection sociale au sens de la sécurité sociale, on parle de protection sanitaire dans le domaine de la santé, on parle de protection dans le domaine de l'action sociale, médico-sociale. Les choses ne sont pas claires, le débat démocratique n'est pas vraiment ouvert et je suis très heureux qu'il soit possible d'évoquer ce sujet ici. Il me semble que depuis plusieurs années nous avons largement développé dans notre législation des droits et obligations individuels ainsi que des cadres collectifs. On le voit dans la formation professionnelle, de très gros progrès ont été accomplis. Mais la bagarre intellectuelle et politique qui s'est nouée entre les partenaires sociaux et l'Etat est celle de la gouvernance. On ne sait pas qui fait quoi et qui finance quoi. Le cadre collectif, le système de gouvernance: on ne sait pas très bien comment les définir. Tout le monde est responsable mais on ne sait pas s'il y a un pilote dans l'avion. Voici le cas typique du genre de difficultés auxquelles nous sommes confrontés y compris dans le domaine social. Entre l'Etat, l'intercommunalité, les communes, les départements et la réforme qui est en train de se faire en ce qui concerne les administrations déconcentrées, cela devient un peu compliqué.

Si la clarification est loin d'être faite, on ne sait plus très bien à qui il faut avoir recours en matière de responsabilité et de solidarité. Dans le domaine de la santé par exemple, nous sommes habitués à une couverture collective générale qu'offre la solidarité par le canal de la sécurité sociale, mais on voit bien se développer depuis quelques années une responsabilité financière individuelle. Car il est vrai que le malade est aussi un

consommateur, on ne peut pas le nier, c'est aussi un responsable, ce n'est pas un citoyens passif. On voit se développer sans un débat réellement important, des systèmes comme le forfait hospitalier, le forfait médical qui viennent inverser, en quelques sortes, le sens de la solidarité. Ceci s'est fait sans poser réellement la question du rééquilibrage qu'il faudrait peut-être faire entre responsabilité individuelle et responsabilité collective.

Je dis cela de façon générale car ceci impacte très directement le monde social de la solidarité et par conséquent le monde associatif, et c'est le type de question réactualisées dans le dialogue social français qui ne se retrouve pas complètement traité. De façon générale, nous avons aussi un problème de manque moyens financiers, là où nous croulons sous les textes. Prenons l'excellente loi sur le handicap de 2005 : elle a inclut 90 textes d'application ; la loi hôpital - patients va être suivie de 50 textes. Tous sont applicables par le monde associatif. Cela pose aussi un problème de stabilité juridique. Nous sommes en train de modifier des textes qui ne sont pas si vieux que cela, qui sont ceux de 2002 et 2005. Le monde associatif, là aussi, a quelques difficultés à se repérer dans une jungle juridique en constante évolution. Ceci perturbe les relations partenariales que nous pouvons avoir avec les collectivités car la règle qui doit nous gouverner est de moins en moins claire et stable. Je ne veux pas conclure sur une note pessimiste car l'imagination locale continue heureusement de se développer. Il faut veiller à ce qu'elle puisse continuer de le faire comme elle le fait depuis 150 ans.

Jean-Louis SANCHEZ

J'admire votre attention et votre réactivité, nous allons devoir arrêter rapidement. Je voudrais laisser poser une question de la

salle avant le déjeuner. Nous avons une question d'une dame ce qui rééquilibrera la parité.



La crise et son impact sur l'action publique locale? Débat avec la salle

Animé par Jean-Louis SANCHEZ

Martine TRAPON, Présidente de la Fédération des centres sociaux de Paris

Je voulais vous remercier pour la qualité des deux tables rondes qui se répondent de façon extraordinaire. Je voudrais soulever un point apparu dans la seconde et qui éclaire la première. Je voudrais remercier Madame FAYET pour son exposé qui montre bien qu'il est important dans une collectivité territoriale de mieux fédérer les énergies et d'y travailler en local, ce qui montre bien l'inventivité, la créativité et les possibilités des habitants eux-mêmes. D'autre part, je voudrais remercier Monsieur BALMARY pour sa démonstration éclatante de notre crainte, dans le milieu associatif, de voir rentrer la loi du marché. Ce qui contredit complètement les avancées énoncées par

Monsieur VIVERET, selon lesquelles les règles comptables aggravent la crise. Au moment même où ce constat est fait de façon précise, attention à cette pression car on se trouve dans la contradiction. D'un côté on sait bien qu'il faut réinventer des formes d'action sociale, transformer le travail social dans ce sens, et c'est une voie possible. De l'autre côté, il y a ce système marchand qui pénètre de façon massive le monde associatif parce. Je suis directrice d'association et je suis obligée de rentrer dans ce cadre, donc de faire rentrer des gestionnaires. Il faut être vigilant sur ce sujet et vos deux tables rondes se répondent de façon intéressante

Jean-Louis SANCHEZ

Merci Madame TRAPON. J'ajouterai une dimension que vous n'avez pas évoquée, c'est celle des ateliers nationaux du vivre ensemble. Si vous souhaitez que le mouvement associatif résiste bien à la concurrence du secteur marchand, c'est aussi en réactivant, au sein du mouvement associatif la citoyenneté et

notamment le bénévolat. Le mouvement associatif a, durant ces vingt dernières années, fait souvent impasse sur cette légitimité particulière. Il est important que la crise redonne aussi au mouvement associatif son goût de la citoyenneté. Y a-t-il d'autres questions ?

Sylvie PETITJEAN, Conseil régional de Poitou-Charentes

J'ai deux remarques.

L'une sur la constitution de votre table ronde qui est très intéressante. On trouve les communes, les départements, l'Etat mais je ne vois pas les régions. J'ai tendance à penser que nous participons aussi à ce travail mené sur le lien social même si, en effet, cela ne constitue pas la compétence des régions. Nous travaillons sur ce qui va permettre à un certain nombre de personnes de sortir des dispositifs que vous avez beaucoup de mal parfois à mettre en place, tous ces dispositifs appelés d'insertion, puisque nous travaillons sur la formation qui est elle, vraiment, de la compétence des régions.

Deuxièmement, nous subissons la logique de marché du côté des prescripteurs et des financeurs. Mais il existe des solutions. Nous sommes chaque fois consternés quand nous voyons, comme

par exemple cette année, les Ateliers permanents locaux d'individualisation des savoirs (APLIS), constitués de bénévoles et qui s'occupe d'illettrisme qui ont été pour certains laminés par un dispositif de mise en marché par l'Etat. On peut se poser des questions sur la volonté derrière ce type de décision. Nous avons décidé que la formation des personnes en grande difficulté n'était pas un marché comme les autres et nous avons mis en place un service d'intérêt économique général. Nous avons créé, comme certaines régions en France maintenant, un service public régional de formation avec un certain nombre de critères de service public, des critères de transparence, d'égalité, de non discrimination pour répondre au service d'intérêt économique général mais avec cette volonté de nous démarquer d'une politique uniquement libérale.

Jean-Louis SANCHEZ

Vous devriez venir cet après-midi dans l'atelier insertion pour parler de ces propositions car l'objectif de ces ateliers et de faire des propositions qui seront débattues demain après-midi. Ces

propositions seront largement vulgarisées à l'occasion de ces ateliers.

Monsieur DUBOIS, juste un mot de conclusion pour nos cinq participants mais très vite.

Dominique DUBOIS

L'une des questions fondamentales est la place du service public et celle des associations dans toutes les actions menées dans le domaine social. Ce n'est pas une question simple.

Il n'est pas anormal, selon moi, que lorsque une collectivité ou l'Etat a un programme d'action très organisé à mettre en place, il veuille s'assurer, par le biais d'un cahier des charges, que ses actions

sont menées de manière homogène et qu'il est dans une relation partenariale par le biais d'un marché. Évidemment, il faut aussi laisser place à la respiration, à l'initiative, à l'expérimentation. Il faut définir un cadre au cas par cas et pour revenir au sujet de la politique de la ville, si l'on ne passe pas par le marché, alors il faut certainement passer par ce qui se fait encore trop peu : des conventions pluri-

annuelles d'objectifs qui permettent d'avoir une bien plus grande lisibilité et des actions mieux normées avec des référentiels d'évaluation et des référentiels financiers. Car l'une des difficultés que nous rencontrons dans le domaine des politiques sociales est de pouvoir répondre de manière homogène de l'utilisation des moyens publics qui sont confiés aux mouvements associatifs. Il est toujours important de pouvoir développer ce compte rendu et on peut donc passer par ces conventions.

Que l'on ne fasse pas de confusion sur mes propos en ce qui concerne cette affaire des marchés qui est en effet difficile. Je voudrais dire que pour nous il n'y a pas d'incompatibilité entre le marché et l'intérêt général. Les associations de

solidarité participant à l'intérêt général, elles sont très souvent reconnues d'utilité publique. Il n'y a pas d'incompatibilité de nature. La puissance publique ne peut pas raisonner de la même manière, comme elle tente de le faire actuellement, en terme de marché avec une entreprise à but lucratif et avec des structures à but non lucratif. Ce n'est pas le même monde ni les mêmes prestations. Nous demandons un véritable débat sur la conciliation du marché d'intérêt général dans le domaine social, point qui est loin d'être clair aujourd'hui. J'en profite pour faire un peu de publicité, mais si ce sujet vous intéresse, ce sera le thème du prochain congrès triennal de l'UNIOOSS du 27 au 29 janvier à Lyon sur le thème les associations de solidarité et la non lucrativité entre l'Etat et le marché.

Véronique FAYET

Un petit mot pour dire que je suis, comme beaucoup d'élus locaux, dans l'action jusqu'au cou, parfois un peu trop, et j'aime particulièrement les rencontres comme celle d'aujourd'hui où l'on prend un peu de recul et où l'on bénéficie de l'éclairage de sociologues et d'intellectuels, je trouve cela important. Pour conclure sur la réflexion de Patrick VIVERET que j'ai trouvée particulièrement vivifiante comme d'habitude, j'aime beaucoup comme lui l'écriture que font les Chinois du mot « crise » composé de deux idéogrammes : l'un qui veut dire chaos et l'autre qui veut dire chance. C'est très éclairant de se dire

que même si l'on est dans le chaos, cela peut être une très grande chance.

Je voudrais juste dire aussi pour terminer que je partage vraiment son espérance, il n'y a pas de motif de découragement ou en tous cas ils ne sont pas très nombreux, les motifs d'espérance sont bien plus nombreux parce que une autre manière d'être au monde est déjà là. Des milliers de personnes partout dans le monde sont déjà dans une posture différente par rapport au développement durable, par rapport à la solidarité, à l'entraide. C'est une force extraordinaire, il suffit de s'appuyer dessus, c'est une source d'espérance.

Michel ROUZEAU

Entre la loi surabondante et le marché cruel, et aveugle, c'est sans doute le contrat qui saura définir la relation des

collectivités locales pour un projet de territoire et une réponse à une crise multiforme.



Synthèse et conclusion par Michel DINET

Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Président de l'ODAS

Vice-Président de l'ADF

Il n'y a sans doute pas de contrat pour l'instant avec les régions, mais je reprends ce qui a été dit. Je suis très intéressé par l'idée que ADF et Association des régions de France (ARF) se retrouvent sur cette question. Les régions ont des réponses diverses sur la question de la formation professionnelle et l'insertion et plus que jamais il faut y travailler. Ce sera en même temps l'occasion d'ouvrir un deuxième chantier, celui de la question de la formation au travail social.

Je voudrais dire juste un mot sur la question des associations. Nous venons d'évoquer sur la question marchande la nécessité de faire attention à ce qui est prestation de politique publique, c'est-à-dire délégation demandée et proposée à une association pour conduire une politique publique. N'oublions pas que, puisqu'il s'agit en ce moment d'un

problème de calcification de la société, qu'il faut aussi traiter le fait qu'une association puisse retrouver des espaces d'invention, de liberté de proposer et de contester qui a permis dans notre pays le développement de la vie associative et qui a quelques soucis en ce moment. Nous appelons ça « comment construire ensemble un pacte ou un socle de sérénité ». Nous avons assez bien réussi dans le domaine de l'éducation populaire pour l'instant. Nous sommes en recherche sur la question sociale car n'oublions pas que nous nous situons dans le service immédiat. Mais à chaque fois que les associations ont pu avoir des espaces pour inventer, elles ont retrouvé un rôle fondamental dans la société, celui permettant d'anticiper et de mobiliser. C'est un des axes à inclure dans la question des ateliers dont nous parlerons ce soir.

